

DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Conseillers Municipaux en exercice : **14**

Conseillers présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 31.12.2025

Date d'affichage de la convocation : 02.01.2026

<p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2026</p>

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel BAISSAC, Maire.

Présents : Michel BAISSAC, Pierre COUDERC, Yvette BASTID, Laurent LHERITIER, Laurence BOUISSE-VERNIOL, Daniel DOLY, Marie FABREGUES, Virginie FICHE, Stéphane LACAMBRE, Evelyne MANIAVAL, Vincent MARTINET, Annick VIDAL.

Absents excusés : Florence ANDRIEU, Hervé SEGUIS.

Secrétaire de séance : Virginie FICHE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Conformément à l'article L 2121.15 du C.G.C.T, Madame Virginie FICHE est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de séance précédente du 4 décembre 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prise à savoir :

N°20251215_12 : reprise de petits matériels par la société Défi Mat ;

N°20251218_13 : souscription d'un emprunt de 70 000€.

Ainsi, l'ordre du jour est le suivant :

1. Renouvellement de convention avec Cantal Ingénierie & Territoires (C.I.T) : mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire
2. Etude des besoins en rénovation et mise en conformité de l'école élémentaire : convention d'Assistance à Maitrise d'ouvrage avec C.I.T et demande de subventions
3. Aurillac Agglomération : inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et mise-à-jour du circuit V.T.T
4. Avance de subvention au centre social « A la Croisée des Autres »
5. Motion de soutien aux Missions Locales
6. Motion de soutien pour la défense de l'agriculture de nos territoires et la solidarité envers les agriculteurs du Cantal
7. Questions diverses et informations Aurillac Agglomération

1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR ASSISTANCE A LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE SCOLAIRE (délibération n° 20260108_01)

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, Cantal Ingénierie et territoires (CIT) assure une prestation d'accompagnement et de conseils dédiée à l'école de Sansac de Marmiesse. Aussi, il est proposé de renouveler cette convention pour un an à raison de 600€ TTC. Toute prestation complémentaire est facturée à la journée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide, à l'unanimité **D'APPROUVER** cette convention et **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour procéder à toutes les formalités administratives nécessaires et signer tous documents s'y rapportant.

[Réception en préfecture le 28/01/2026]

2. ETUDES DE FAISABILITE EN RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC C.I.T (Délibération n° 20260108_02)

VU la délibération n°20221214_6 relative à la demande de subventions et la nomination d'une équipe d'ingénierie pour des travaux de construction de locaux scolaires et périscolaires,
VU la délibération n°20231129_5 relative à l'adoption du plan de financement du pôle éducatif et écoresponsable,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a souhaité engager la construction d'un nouvel établissement scolaire. Après réception de l'avant-projet définitif en 2023 et les réponses insuffisantes des co-financeurs, la commune a fait le choix d'abandonner le projet d'une nouvelle construction.

Pourtant de nos jours, l'école doit s'adapter aux nouveaux usages mais également répondre aux exigences réglementaires d'accessibilité, d'économies d'énergies et de développement durable. Ces espaces arrivent aujourd'hui à leurs limites en termes de vétusté et de fonctionnement. Aussi, il est souhaité que des études techniques, préalables à une rénovation du bâtiment existant soient effectuées.

Monsieur le Maire propose que Cantal Ingénierie et territoires (CIT) assure une prestation d'accompagnement et de définition des besoins :

- Appui au maître d'ouvrage dans les choix stratégiques (consultation des partenaires techniques, administratifs et financiers sur le choix du projet, analyse de la réglementation applicable...);
- Etablissement du programme de l'opération (formulation des attentes du maître d'ouvrage, prise en compte des contraintes techniques et réglementaires, identification des investigations préalables à mener et suivi des prestations correspondantes, élaboration du planning général de l'opération, estimation de l'enveloppe financière,...)

Afin de réaliser l'ensemble des études de faisabilité pour la rénovation/restructuration de l'école, un relevé topographique, un audit énergétique, une étude de structure ainsi qu'un Diagnostic amiante et plomb, sont nécessaires. Une partie de ces frais d'étude peut être prise en charge par le programme ACTEE+.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide, à l'unanimité **D'APPROUVER** la convention d'assistance avec CIT (2 916.69€HT), **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour procéder à toutes les formalités administratives nécessaires aux études de faisabilité et **DE SOLLICITER** les subventions afférentes.

[Réception en préfecture le 28/01/2026]

3. INSCRIPTION D'UN ITINERAIRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR) ET MISE A JOUR DU CIRCUIT VTT (délibération n° 20260108_03)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'itinéraire de petite randonnée « **Bord de Cère** » et le circuit VTT « **Sansac-Ytrac VTT 4** » traversant le territoire communal doivent être modifiés afin de restaurer la continuité des tracés, notamment du fait du passage de la nouvelle RN 122.

En outre, en vue de solliciter auprès du Conseil départemental, l'inscription de ces modifications au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, il est nécessaire que le Conseil Municipal s'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par l'itinéraire.

Monsieur le Maire présente la carte de l'itinéraire (copie IGN ou assemblage cadastral), faisant ressortir les chemins concernés et le tableau de relevé cadastral.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et les modifications des tracés de chaque itinéraire, décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** un avis favorable aux modifications de tracés de randonnée pédestre et VTT telles que présentées dans les annexes cartographiques :

1 – Nouveau tracé petite Randonnée « bord de Cère »

2- Nouveau tracé circuit VTT « Sansac Ytrac VTT 4 »

- **D'APPROUVER** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux, et des portions d'itinéraires traversant des terrains communaux ou sectionaux dont la gestion est assurée par le Conseil Municipal **désignés et reportés sur la carte annexée à la présente délibération**,
- **DE S'ENGAGER**, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (abrogée), de la circulaire d'application du 30 août 1988, et de l'article L361-1 du Code de l'Environnement à conserver le caractère public et ouvert de ces chemins, et en cas de nécessité justifiant une suppression ou une aliénation, à proposer et à recueillir préalablement l'accord du Conseil départemental sur un itinéraire de substitution présentant des conditions adaptées à la pratique de la promenade et de la randonnée,
- **D'ACCEPTER** le balisage et la mise en place de panneaux, nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de randonnée. Pour les parties éventuelles d'itinéraires traversant des propriétés communales ou sectionales, soumises au régime forestier, cette signalisation sera réalisée en concertation avec les services de l'Office National des Forêts.

Par ailleurs, dans un souci de sécurité des usagers, de sauvegarde de l'environnement et de bonne entente entre les randonneurs et les habitants, le Conseil Municipal s'engage à diffuser ou à faire diffuser une information du public regroupant des recommandations de prudence et de respect du milieu naturel et des propriétés.

Cette information s'appuiera notamment sur l'affichage et la diffusion des documents que le Conseil départemental éditera à cet effet.

[Réception en préfecture le 28/01/2026]

4. AVANCE DE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL A LA CROISEE DES AUTRES (délibération n° 20260108_04)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre socio-culturel « A la croisée des Autres » demande une avance de la subvention correspondant à 70 % de la subvention 2025 soit 19 278€ (27 539.67€*70%) pour s'assurer d'avoir une trésorerie suffisante en début d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de verser cette subvention et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026,
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour procéder à toutes les formalités administratives nécessaires et signer tous documents s'y rapportant.

[Réception en préfecture le 28/01/2026]

5. MOTION DE SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES (délibération n° 20260108_05)

*Vu le projet de loi de finances pour 2026 actuellement en cours d'examen,
Vu les alertes formulées par les présidents des Missions Locales du Cantal concernant la baisse annoncée des financements du réseau des Missions Locales, estimées à - 13%, ainsi que la diminution corrélative des crédits dédiés à l'allocation PACEA dédié aux jeunes en démarche active ;*

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien prise par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Cantal. Ainsi, il informe le Conseil Municipal que dans le département du Cantal, près de 1 900 jeunes sont accompagnés chaque année au sein de 23 lieux d'accueil de proximité, garantissant un accès aux droits et un accompagnement individualisé. Les Missions Locales constituent un acteur essentiel de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en particulier dans les territoires ruraux.

Aussi la baisse des financements envisagée pourrait entraîner :

- Une dégradation de la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes ;
- Une réduction des moyens humains, limitant la capacité d'action partenariale et de coopération territoriale ;
- L'arrêt ou la fragilisation de certaines actions locales ;
- Une diminution du nombre de jeunes accompagnés, affectant en priorité les publics les plus en difficulté, notamment en milieu rural.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide, à l'unanimité :

- **D’AFFIRMER** leur attachement au maintien d'un service public de proximité en direction des jeunes du Cantal,
- **D’EXPRIMER** leur soutien aux missions Locales du département dans leurs missions d'accompagnement, d'insertion et de prévention de l'exclusion,
- **DE DEMANDER** que les impacts territoriaux et sociaux des orientations budgétaires envisagées soient pleinement pris en compte dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2026,
- **D’ESPERER** que les moyens nécessaires à l'exercice des missions confiées aux missions Locales soient préservées afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des jeunes.

[Réception en préfecture le 28/01/2026]

5. MOTION DE SOUTIEN POUR LA DEFENSE DE L'AGRICULTURE DE NOS TERRITOIRES ET LA SOLIDARITE ENVERS LES AGRICULTEURS DU CANTAL (délibération n° 20260108_06)

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien prise par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Cantal (AMF 15). Les membres ont souhaité exprimer leur profonde préoccupation face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'agriculture locale, et plus largement, sur l'équilibre économique, social et environnemental de nos territoires ruraux.

SUR L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE ENTRE L'UNION EUROPEENNE (U.E) ET LE MERCOSUR

Les maires du Cantal rappellent leur attachement à une agriculture de proximité, fondée sur des exploitations à taille humaine, respectueuse des normes sanitaires, environnementales et sociales exigeantes, qui s'imposent aux agriculteurs français.

A ce titre, l'accord de libre-échange entre l'U. E et les pays du MERCOSUR suscite de fortes inquiétudes. En ouvrant d'avantage le marché européen à des productions ne répondant pas aux mêmes exigences, cet accord risque de fragiliser durablement les filières agricoles, en particulier l'élevage, pilier essentiel de l'économie cantalienne.

Les élus locaux estiment que les politiques commerciales internationales ne peuvent se faire au détriment de la souveraineté alimentaire, de la vitalité des campagnes et du revenu des agriculteurs. Ils appellent solennellement les autorités nationales et européennes à renoncer à la ratification de l'accord

U.E-MERCOSUR et à privilégier des orientations commerciales cohérentes avec les objectifs de transition écologique, de justice sociale et de maintien d'une agriculture vivante dans nos territoires.

SOLIDARITE AVEC LES AGRICULTEURS FACE A LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

L'association des Maires du Cantal tient également à exprimer son plein soutien et sa solidarité aux agriculteurs durement touchés par la dermatose nodulaire contagieuse, dont la propagation constitue une véritable épreuve humaine, économique et morale.

Au-delà des pertes économiques considérables, cette épidémie plonge de nombreuses exploitations et familles dans une situation de grande détresse. Les élus mesurent pleinement la souffrance engendrée par les abattages, les restrictions sanitaires et l'incertitude, quant à l'avenir des élevages.

Les maires du Cantal demandent que tous les moyens nécessaires soient mobilisés par l'Etat et les autorités compétentes, pour endiguer l'épidémie, accompagner les éleveurs concernés, garantir des indemnités rapides, justes et à la hauteur des préjudices subis, et préparer les conditions d'une reprise durable de l'activité.

Quelque soit la souffrance provoquée par cette situation, l'AMF 15 ne peut que souhaiter que les expressions des uns et des autres, sur le développement de l'épidémie, sur les protocoles de lutte, sur les stratégies d'éradication, se fassent dans le respect des opinions et soient dictées avant tout par une analyse rationnelle et scientifique des protocoles mis en œuvre.

A travers cette motion, l'Association des Maires du Cantal réaffirme son engagement aux côtés du monde agricole. Elle rappelle que la défense de l'agriculture est indissociable de la défense de nos communes rurales, de l'emploi local, de l'aménagement équilibré du territoire et du lien social.

Les élus du Cantal resteront pleinement mobilisés pour porter la voix de leurs territoires et de leurs agriculteurs, auprès des pouvoirs publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cette motion de l'AMF 15, décide, à l'unanimité, **D’AFFIRMER** leur attachement et leur soutien au monde agricole.

[Réception en préfecture le 28/01/2026]

7. QUESTIONS DIVERSES

➤ Création du SIVU Ouest Agglomération

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin 2025, il a été voté la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion et la coordination de la Convention Territoriale Globale du territoire Ouest Agglo. Le projet de statuts a été adopté, en conformité avec le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-1 et L 5212.1. L'arrêté Préfectoral a été pris en date du 24/12/2025 créant officiellement le Syndicat.

- Bilan des actions de fin d'année du CCAS (repas, colis distribués)
- Travaux en cours et dates à retenir

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,
Michel BAISSAC.

La secrétaire de séance,
Virginie FICHE.

